

Lyon, le Juillet 2014

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Présidence de M. BLACHE**

**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014**

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. HEKIMIAN
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2014 : **UNANIMITÉ**

**PRESIDENT** : Monsieur BLACHE, Maire

**SECRETARE ELU** : M. HEKIMIAN

**PRESENTS** : M. BLACHE, M. LAFOND, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme HUMEAU, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, Mme MICHAUX, M. HEKIMIAN.

**EXCUSES** :

**DEPOTS DE POUVOIRS** : M. LAFOND a déposé pouvoir pour voter pour Mme MOULLIN ; M. DUVERNOIS : pouvoir de M. FENECH ; M. BREAUD : pouvoir de M. BOUZARD.

**ABSENTS**

M. BLACHE ouvre la séance à 17h30.

M. BLACHE propose de désigner M.HEKIMIAN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*M.HEKIMIAN procède à l'appel nominal.*

-\*-\*-

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 Juin 2014**

**LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUIN 2014 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

-\*-\*-

#### **Rapport 06.14.024 - Budget 2014 – Décision modificative n° 2**

M. BLACHE rapporte ce dossier.

Lors du dernier conseil, il a été délibéré sur la réaffectation de l'excédent 2013.

Il convient de réintégrer par ce dossier dans le budget du 6<sup>e</sup> arrondissement les frais de repas lors des élections municipales et européennes des 23 mars et 25 mai 2014 d'un montant de 4 760 € et la fourniture des couches des crèches municipales de 4 580,27 € soit une somme totale de 9 340.27 €.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.14.026- Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : attribution de subventions complémentaires de fonctionnement général à la fédération régionale des MJC de Rhône-Alpes, à la fédération départementale des centres sociaux du Rhône et à l'association française des étudiants volontaires (AFEV) – approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes**

Arrivée de M. LAFOND à 17h40.

M. DUVERNOIS est rapporteur de ce dossier.

Différentes structures (MJC, centres sociaux et maisons de l'enfance de Lyon, l'Arche de Noé, l'association Com'Expression et l'Entraide Pierre Valdo ont fait part à la Ville de Lyon de leur volonté de s'engager dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et notamment dans les temps périscolaires.

La Ville de Lyon a choisi de s'appuyer pour la moitié de ses effectifs scolaires sur ces partenaires associatifs reconnus, en prolongement les conventions-cadres pluriannuelles signées en 2010.

Il précise qu'il y aura un adulte pour 18 enfants au plus pendant la pause de midi et le vendredi après midi des jours scolaires en école élémentaire et un pour 14 enfants au plus en école maternelle. La moitié des adultes devront être titulaires du BAFA ou d'un équivalent légal et il faudra que 30% supplémentaires soient en cours de formation. Ces adultes seront sous la responsabilité d'un directeur d'alsh périscolaire lui-même titulaire d'un BPJEPS adapté ou d'un BAFD.

La tarification sera progressive basée sur le quotient familial.

Les fédérations des centres sociaux et des MJC, l'AFEV vont jouer un rôle d'appui renforcé dans cette mise en œuvre, en particulier en termes de conseil, d'expertise, d'animation de temps collectifs et à l'amélioration continue de la mise en œuvre de cette réforme. Il est donc proposé d'attribuer des subventions complémentaires de fonctionnement général de :

- 12 000 € à la fédération régionale des MJC de Rhône-Alpes,

- 12 000 € à la fédération départementale des centres sociaux du Rhône,
- 6 000 € à l'association française des étudiants volontaires (AFEV).

M. DUVERNOIS indique qu'à priori le 6<sup>ème</sup> n'est pas concerné. Il rappelle néanmoins la position qui a été prise lors du conseil municipal au sujet des rythmes scolaires et les différents épisodes qui se sont produits. Les chiffres des votes des conseils d'école n'ont pas pu être obtenus. Il se réfère aux arguments échangés lors du dernier conseil d'arrondissement. La réforme a été mal gérée. Compte tenu de tout cela, il indique que son groupe votera contre le dossier.

**Mmes SERVIEN, MICHAUX, HAZERAN votent POUR.**

**Le Groupe M. HAVARD Génération Lyon 6<sup>e</sup>, M.HEKIMIAN votent CONTRE.**

**LE RAPPORT EST REJETÉ.**

**Rapport 06.14.027- Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : attribution de subventions complémentaires de fonctionnement général aux maisons de l'enfance et associations assimilées – approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes**

M. DUVERNOIS rapporte ce projet de délibération.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il s'agit ici de subventions complémentaires de fonctionnement général, dans le cadre des conventions-cadres pluriannuelles en cours, afin de rendre possible la mise en œuvre de ceux-ci en laissant aux associations une autonomie dans le cadre retenu comme garantie d'une grande réactivité, au plus près du terrain, dans l'équité et le respect d'un socle commun à toute la Ville de Lyon formalisé par le PEDT.

Il est proposé un modèle type de convention d'application modifiant les conventions existantes et d'attribuer 385 467 € dont 44 369 € à la Maison de l'Enfance 6 sur l'École élémentaire/maternelle Montaigne Jules Ferry.

M. DUVERNOIS indique que pour les mêmes raisons que précédemment, il sera voté contre ce dossier. Il fait remarquer que cela ne remet pas du tout en cause la maison de l'Enfance dont on connaît le grand sérieux.

Mme HAZERAN remarque que sur le principe du vote, on ne peut que prendre acte mais elle espère que cela n'engendrera pas d'inconvénients pour l'association et que cette dernière ne puisse recevoir la subvention.

M. BLACHE rappelle que le conseil émet un avis et que cela n'aura pas d'incidence.

**Mmes SERVIEN, MICHAUX, HAZERAN votent POUR.**

**Le Groupe M. HAVARD Génération Lyon 6<sup>e</sup>, M.HEKIMIAN votent CONTRE.**

**LE RAPPORT EST REJETÉ.**

**Rapport 06.14.028- Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : attribution de subventions complémentaires de fonctionnement général aux MJC et associations assimilées – approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes**

M. DUVERNOIS présente ce rapport.

Il s'agit à nouveau ici d'attribuer des subventions dans le cadre des rythmes scolaires mais en l'occurrence aux MJC de Lyon avec l'appui de leur fédération régionale, de même que les centres sociaux, les maisons de l'enfance ainsi que l'Arche de Noé, l'association Com'Expression et l'Entraide Pierre Valdo.

Sur la base de ce qui a été dit précédemment, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement proportionnées au besoin financier nécessaire à la mise en œuvre des projets prévus pour un montant total de 1 112 671 € et sur le 6<sup>ème</sup> arrondissement à la Maison des Jeunes et de la

Culture 6 ( École maternelle/élémentaire Jean Jaurès) pour 43 136 € et à Com'Expression (École élémentaire /maternelle A.Remond (Bellecombe) : 101 997 €.

Il ajoute que dans l'arrondissement les parents d'élèves restent inquiets, même s'ils ont plus d'informations. Pour eux, le plus gros point de blocage concerne les définitions des activités dont on ne sait rien. L'inscription se fait en mairie jusqu'au 11 juillet.

Sur ce dossier, comme sur les deux précédents, le groupe se prononcera contre.

**Mmes SERVIEN, MICHAUX, HAZERAN votent POUR.**

**Le Groupe M. HAVARD Génération Lyon 6<sup>e</sup>, M.HEKIMIAN votent CONTRE.**

**LE RAPPORT EST REJETÉ**

**Rapport 06.14.025- Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social - Opération 60059001 et affectation d'une partie de l'AP 2009-1, programme 00016 - Lyon 1er : 5 impasse Vauzelles - 6 rue Lemot - Lyon 2e : place Carnot cours de Verdun - Ilôt J2 Zac Confluence - Lyon 3e : 2 rue de la Ruche - 40 cours de la Liberté - 66-68 rue Etienne Richerand - Lyon 4e : 95 bis grande rue de la Croix-Rousse - Lyon 5e : chemin de Choulans, montée des Génovéfains – 83 et 84 quai Pierre Scize – 23 chemin Montauban - Lyon 6e : 11 rue Vauban - Lyon 7e : 53 à 63 rue du Rhône – 361 rue Garibaldi – Ilôt Fontenay 233-235 rue Marcel Mérieux – 91 avenue Berthelot – 3, 5, 9 et 11 rue Victor Lagrange - Lyon 8e : 3 rue Chollat – 9-11 place du 11 novembre 1918 – Univers 8 67 rue Ranvier 216 boulevard Pinel bâtiment A - Lyon 9e : 10 rue Sergent Michel Berthet 7 à 11 rue du Bourbonnais – 49 rue Marietton – 49 rue Marietton – rue du Four à Chaux**

M. LAFOND présente ce projet.

Il vous est aujourd'hui proposé d'accorder de nouvelles subventions pour :

Des opérations d'acquisition amélioration, de construction neuve ou en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) comptant 457 logements dont :

- 299 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS),
- 132 logements financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI),
- 26 logements financés en Prêt Locatif Social (PLS), non aidé.

Pour un montant total de 2 262 795 €.

Dans le 6<sup>e</sup>, il s'agit de verser 46 606 € à la SOLLAR pour 6 logements sociaux 11 rue Vauban : 4 en PLUS, 2 en PLAI.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

M. LAFOND indique qu'il a été informé qu'une voiture a été incendié à 3 autres véhicules sur la place de l'Europe.

**Rapport 06.14.029- Lyon 6e - Cession à titre gratuit par la Ville de Lyon à la Communauté urbaine de Lyon de 3 parcelles de terrains situées 140-142 rue Garibaldi - N° EI 06129 - N° Inventaire 06129 T 001-01**

Mme CROIZIER est rapporteur de ce projet

Cette délibération concerne une régularisation foncière et un transfert à la communauté urbaine de 3 parcelles de terrain dont la Ville de Lyon est propriétaire. Ces parcelles sont situées 140 -142 rue Garibaldi à Lyon 6<sup>e</sup> et correspondent à une partie de la contre allée Ouest de la rue Garibaldi.

La surface globale est de 441 m2 et la cession est donc bien faite à titre gratuit.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.14.030- 77 rue Bossuet - Cession d'un terrain communal au profit du Syndicat des Copropriétaires - EI 06058 - N° Inventaire 06058 T 001**

Mme CROIZIER présente ce projet.

La Ville de Lyon est propriétaire d'une parcelle de terrain de 243 m<sup>2</sup> située 77 rue Bossuet à Lyon 6<sup>e</sup>, acquise en 1960 dans le cadre d'un échange foncier réalisé avec les Hospices Civils de Lyon. Cette délibération concerne la vente du terrain au Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble situé au 77 rue Bossuet au prix fixé par les Domaines, soit 240 000 €.

A noter que ce terrain ne présente aucun intérêt pour le patrimoine communal.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.14.031- Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) et autorisation de signature de conventions de financement**

Mme ROBIN rapporte ce projet de délibération.

Dans le cadre de l'action sociale, la Ville de Lyon apporte son soutien à un ensemble d'organismes avec des objectifs globalement comparables aux siens dans la lutte contre l'exclusion, l'accès à l'hygiène et aux soins, l'aide alimentaire.

Des associations ont présenté des projets annuels et des actions dans le cadre des opérations d'été pour un montant total de 20 000 €. Pour le 6<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de la Fondation Armée du Salut qui se verra accorder une subvention de 4 000 € pour la distribution de produits alimentaires et d'hygiène destinés aux enfants de 0 à 3 ans.

Mme ROBIN précise que l'association démarre la distribution en juillet.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.14.032- Programmation financière 2014 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures**

Mme ROBIN est rapporteur de ce projet.

Elle rappelle que dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida, autres IST (Infections Sexuellement Transmissibles) et hépatites, les addictions et toxicomanies, la souffrance psychique, différentes subventions seront versées à des associations oeuvrant dans ces domaines pour un montant total de 215 013 € pour l'exercice 2014. Pour le 6<sup>e</sup> arrondissement, dans le cadre de la prévention des addictions, l'association KEEP SMILING se voit attribuer 5 000 € pour l'accueil des usagers du milieu festif à l'accueil de l'association.

M. HEKIMIAN regrette qu'il faille voter les subventions en bloc car il aurait pu voter certaines subventions mais ne souhaite pas le faire pour certaines associations.

**M. DAVID, Mme BARNY de ROMANET ne prennent pas part au vote.**

**M. HEKIMIAN s'abstient.**

**LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITÉ.**

**Rapport 06.14.033- Attribution d'une subvention à l'UGFRL pour le remboursement des fluides du foyer restaurant Kléber, sis 78 rue Tronchet à Lyon 6e (EI 06175)**

Mme ROBIN présente ce rapport.

Elle indique que dans le cadre de son activité de restauration-animations, l'UGFRL est installé dans des locaux privés pour son foyer-restaurant Kléber. Elle règle les fluides de ces locaux puis présente ensuite une demande de remboursement sur la base des factures acquittées d'eau, gaz, et d'électricité pour l'exercice écoulé. Il s'agit aujourd'hui d'approuver la subvention annuelle pour l'année 2013, soit un montant total de 3 086,51 euros.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.14.034- Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été, foyers-restaurants)**

Mme ROBIN rapporte ce projet de délibération.

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et l'isolement des personnes âgées, la Ville de Lyon soutient et encourage les organismes associatifs proposant des sorties ludiques ou culturelles. Différentes associations proposent des animations dans deux domaines : les opérations d'été et les foyers-restaurants pour un montant total de 175 400 €.

Dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, il s'agit pour les opérations d'été du Centre Gérontologique de Coordination Médico-Social (CGCMS) Accueil de Jour pour des sorties durant l'été avec le SSIAD qui se voit attribuer une somme de 1 900 € ; pour les foyers-restaurants, l'UGFRL se voit proposer 150 000 € pour son fonctionnement général proposant des repas en salle et à domicile avec des animations ponctuelles.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.14.035- Autorisation de signer des conventions avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance**

Mme GRAZIANI présente ce dossier.

Elle rappelle que des conventions triennales lient les associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance et la Ville de Lyon. Celles-ci précisent les conditions d'attribution et le montant des subventions qui leur sont allouées.

Ces conventions arrivant à échéance, leurs objectifs ayant été approuvés et les associations ayant à nouveau approuvé leur contenu, il convient de souligner que ces nouvelles conventions votées annulent et remplacent celles actuellement en vigueur.

Mme GRAZIANI précise que la valeur locative annuelle totale des locaux mis à disposition par la Ville de Lyon est estimée à 521 660 € et pour le 6<sup>ème</sup> arrondissement, il s'agit des associations suivantes :

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	Type de convention	Valeur locative annuelle des locaux mis à disposition	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement votée pour 2014
Merlin Pinpin	Merlin Pinpin	Convention cadre + conv. d'occupation temporaire	25 801 €	57 760 €
Babilou	Crèche du Parc	Convention cadre + conv. d'occupation temporaire	83 545 €	/
Croix Rouge Française	Pierrot et Colombine	Convention cadre + conv. d'occupation temporaire	71 232 €	207 360 €

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.14.036- Programmation de la Fête de la Musique 2014 - Subventions aux associations et approbation de conventions.**

Mme DARBON présente ce projet de délibération.

Pendant la Fête de la Musique, les Lyonnais ont pu découvrir dans les jardins, dans des lieux insolites divers artistes. Des scènes amplifiées ont pris le relais en soirée dans les neuf arrondissements.

La Ville de Lyon a proposé de centraliser tous les concerts du 21 juin dans un programme commun et a offert un soutien aux groupes et porteurs de projet en apportant une aide technique.

Cette année, plus de 95 projets sont soutenus par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête de la Musique, dont 13 financièrement ce qui permettra à plus de 300 artistes de se produire. Cela représente un montant total de 20 600 €.

Dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, le Comité de coordination des associations du 6e (CCA6) organise « Les Musicales du 6e », place Maréchal Lyautey : des groupes et des musiciens sont notés par un jury face à un public.

Il est proposé une subvention de 800 €.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.14.037- Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 139 500 euros - Enveloppe « Casino » et participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche - à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions**

Mme DARBON rapporte ce projet.

Elle souligne que la Ville de Lyon est sollicitée chaque année par de nombreuses associations culturelles, toutes disciplines confondues, pour le financement de leurs activités. Il s'agit en l'occurrence, des associations du secteur « musique » qu'il est proposé de subventionner grâce au soutien financier du Grand Casino de Lyon - Le Pharaon -. Celui-ci met à la disposition de la Ville de Lyon, par convention, une somme de 200 000 € dont 139 500 € sont votés aujourd'hui.

Le secteur « Musique » reçoit 104 000 € avec dans le 6<sup>ème</sup> : la Diane Lyonnaise qui se voit proposée 500 €. Cette association a pour objectif la promotion de la musique et du chant choral auprès de différents publics. Elle organise chaque saison une messe à l'église Saint Pothin, participe aussi à la messe du Pardon des Mariniers en juin et donnera un concert à la mémoire du roi Louis XVI à l'Immaculée Conception dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Elle anime un dîner de chasse à la Brasserie Georges chaque fin d'année. Elle organise ses répétitions 2 lundis par mois.

Les « Ecoles de Musique », quant à elles, reçoivent 35 500 € de subventions et pour le 6<sup>e</sup>, Allegretto recevra 6 000 €. Elle a pour but de contribuer à l'éducation musicale des enfants par le biais de cours de musique, d'ensembles vocaux et instrumentaux. Elle accueille les enfants et adolescents de 3 à 23 ans et les adultes. Elle comptait l'an dernier 217 élèves. Elle est hébergée par l'école Jean Racine et par la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement où elle dispose de salles administratives et de répétitions. Elle participe à la Semaine Bleue où elle est intervenue dans une résidence pour personnes âgées, a donné un concert en partenariat avec le Centre de la Voix et a participé à la Fête de la Musique

et RYMEA : 1 000€. Cette école dispense la méthode d'éducation musicale d'Edgar Willems qui stimule la sensibilité et entretient durablement la motivation. Plusieurs fois par an, divers événements réunissent parents, élèves et professeurs. Des stages et des découvertes d'instruments sont également organisés.

Mme LEVY demande comment sont choisies les subventions. Mme DARBON rappelle qu'un montant de 10 000 € est destiné aux associations du 6<sup>e</sup> et que le choix se fait sur proposition du 6<sup>e</sup> après demande des associations.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.14.038- Attribution de subventions de fonctionnement à 14 associations pour un montant global de 58 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel**

Mme DARBON présente ce dossier.

Le collectif OPLA (Organisation pour La liberté Artistique) est une association née à Lyon en 2005, spécialisée dans la conception et production de projets artistiques et culturels exposée hors des lieux préétablis, essentiellement sur l'espace public. Il s'inscrit dans la volonté de rendre l'art et la culture accessible à tous, libres d'accès, sans discrimination financière

Il est proposé une subvention de 1 000 €.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.14.039- Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement aux associations Développement Roller Skate Bmx, Valentin Haüy et Lyon GR**

M. SIMOND rapporte ce dossier.

Le « Club Sportif » de l'Association Valentin Haüy crée et anime des activités sportives dans les disciplines appropriées aux possibilités des personnes aveugles ou malvoyantes dans le Rhône. Elle a pris en charge l'organisation du Championnat de France de 1<sup>ère</sup> Division Féminine de Torball, du samedi 14 juin 2014.

Il est proposé une aide financière municipale de 1 000 €.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.14.040- Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité**

M. SIMOND est rapporteur de ce dossier.

Dans le cadre des «Lions du sport », il est proposé d'attribuer une subvention à des associations sportives ayant eu des résultats notoires, une initiative pertinente ou ayant besoin d'un soutien ponctuel. Pour 2014, trois « Lions du sport » seront attribués et quatre associations ou clubs maximum pourront être retenus pour chaque « Lion du Sport ». Pour le 6<sup>ème</sup> arrondissement, les clubs suivants ont été retenus pour le lion du sport de juillet :

- OFFISA DU 6<sup>e</sup> arr – afin d'aider financièrement l'association ne bénéficiant pas de subvention de fonctionnement et soutenir son action,
- LYON 64 ECHECS – dans le cadre d'une aide financière pour l'organisation d'un tournoi régional et d'initiations aux échecs ouvertes à tous - 500 €
- ESPACE JEUNES BELLECOMBE - pour la réalisation d'activités sportives sur le quartier Bellecombe en partenariat avec d'autres associations. – 500 €

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

\*  
\* \*

M. BLACHE rappelle que Mme HAZERAN lui avait posé certaines questions lors du précédent conseil d'arrondissement : cours vitton, roosevelt. Il a débattu et fait le point sur ces différents sujets avec les élus. Le retour est positif et il renouvelle son accord pour que ces dossiers puissent être portés en commun auprès de M. COLLOMB pour les faire avancer.

Mme HAZERAN souligne la constitution du CIL Vitton et qu'il faudrait travailler avec eux.

M. BLACHE indique qu'une réunion sera organisée dans ce sens.

\* \*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.*

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le **mercredi 10 septembre** à 18h30.